

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Régie de l'énergie
DOSSIER:
R-3970-2016
DEPOSÉE EN AUDIENCE
13-09-2016
Date:
C-ACIG-0015
Pièces n°:

N° : R-3970-2016

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
(SGCM)**

Requérante

c.

**L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS
INDUSTRIEL DE GAZ (ACIG)**

Intervenante

**AFFIDAVIT AU SOUTIEN DES DOCUMENTS DÉPOSÉS EN PREUVE PAR
L'ACIG
(art. 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie) chap.
R-6.01, a. 113 et 115)**

Je soussignée, **ESTHER FALARDEAU**, domiciliée au 144, de Gascogne, St-Lambert, province de Québec, J4S 1C8, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'analyste et témoin de l'ACIG pour les fins du dossier en la présente instance ;
2. Je suis l'auteur et/ou celle qui a colligé des documents suivants qui ont été déposés en preuve par l'ACIG dans le présent dossier :
 - Pièce C-ACIG-0010 : Mémoire de l'ACIG daté du 14 juillet 2016;
 - Pièce C-ACIG-0011 : OEB Affiliation Relations Code for Gas Utilities constituant l'annexe 1 du mémoire de l'ACIG;
 - Pièce C-ACIG-0012 : Code de conduite du distributeur d'électricité de septembre 2012 constituant l'annexe 2 du mémoire de l'ACIG;
 - Pièce C-ACIG-0014 : Présentation PowerPoint pour témoignage à l'audience du 12 septembre 2016;

3. Je confirme la véracité tous les faits relatés dans les documents énumérés au paragraphe 2 du présent affidavit que j'ai personnellement rédigés (ACIG-0010 et 0014) ainsi que l'authenticité de ceux que j'ai colligés (ACIG-0011 et 0012).

ET J'AI SIGNÉ:

Montréal, le 12 septembre 2016



ESTHER FALARDEAU

Affirmé solennellement devant moi,
à Montréal, le 12 septembre 2016



Maître Guy Sarault
Avocat membre du Barreau du Québec #
179497-3